



Un Conseil général passé au crible

URSY • Une séance d'information sur un éventuel remplacement de l'assemblée communale par un législatif élu a eu lieu jeudi. Les questions ont fusé. Les urnes parleront dans un mois.

TAMARA BONGARD

La salle communale d'Ursy était quasiment comble jeudi soir, à l'occasion d'une séance d'information portant sur l'initiative populaire pour le remplacement de l'assemblée communale par un Conseil général. Une discussion qui a permis aux participants de se forger une opinion avant la votation, qui aura lieu le 25 novembre. Animé par le préfet de la Glâne Willy Schorderet, le débat était l'occasion pour tous de s'exprimer, et surtout pour les citoyens. Ces derniers ont mis sur le gril Simon Bischof et Ezéchiel Darvas, les deux représentants du comité d'initiative, en posant près de trente questions sur le fonctionnement d'un législatif élu. Mais avant ce débat, chaque «camp» a pu présenter ses arguments.

LES POUR Pour rappel, le comité a lancé son initiative six jours après l'union d'Ursy et Vuarmarens, alors que la convention de fusion mentionnait le maintien d'une assemblée communale. Une décision d'attendre prise, selon les initiants, «pour ne pas perturber le processus de fusion». «Nous estimons qu'un Conseil général pourra mieux répondre aux défis futurs de la commune. Nous voulons préserver l'intérêt général face à l'intérêt particulier. Le Conseil général créera un contre-poids au Conseil communal. Les assemblées communales se passent toujours très bien mais dans dix ans, est-ce que ce sera toujours le cas?», a motivé Simon Bischof. Et de noter encore qu'un Conseil général représentera une porte d'entrée pour l'exécutif.

LES CONTRE Dix citoyens ont répondu au lancement de cette initiative en créant un comité pour le maintien de l'assemblée communale. Ils estiment que le système actuel fonctionne bien, avec des assemblées très fréquentées (150 citoyens en moyenne). Ils rappellent aussi le vote populaire lors de la fusion. Au nombre de leurs arguments, ont compte également leur attachement à la démocratie directe, leur peur d'une politisation, leurs interrogations face aux coûts supplémentaires engendrés et leur conviction de l'importance sociale des assemblées.

L'EXÉCUTIF Cette position favorable au statu quo est également celle du Conseil communal, qui souhaitait toutefois se tenir un maximum en retrait pour laisser les citoyens décider. «Cette initiative est un droit démocratique. Le Conseil communal n'a pas besoin de défendre son fonctionnement car avec un Conseil général ou une assemblée communale, il sera le même», a assuré le syndic Philippe Conus. Qui a regretté que les initiants n'aient pas demandé ce débat au moment de la fusion.

LES QUESTIONS Les citoyens ont posé, avec courtoisie, une foule de questions qui trahissaient cependant leur scepticisme face à l'introduction d'un législatif élu. Personne en faveur de ce changement n'a en tout cas pris la parole. Les coûts supplémentaires ont inquiété, ceux de la votation d'abord (entre 3000 et 4000 francs se-



Les citoyens ont profité de poser une foule de questions sur l'intérêt de changer de système. VINCENT MURITH

lon le syndic) et du fonctionnement d'un Conseil général de 50 membres (entre 25 000 et 30 000 francs). «La démocratie n'a pas de prix», ont retortiqué les initiants.

La politisation du Conseil général, qui rimait pour beaucoup avec des frictions, a aussi interpellé. Les initiants ont assuré qu'ils ne souhaitaient pas cette politisation et encore moins des tensions. Un nouvel habitant d'Ursy, qui vient du canton de Genève, a fait part de son expérience: «Dans les petites communes genevoises, ça marchait très bien

sans Conseil général (appelé Conseil municipal, ndlr). Dès qu'il y en a eu, ce furent des scissions droite-gauche, des scissions géographiques», a-t-il partagé, avant d'être submergé par un tonnerre d'applaudissements.

Les citoyens ont aussi questionné sur les risques de ralentissement dans le traitement des dossiers. Le préfet les a rassurés: avec un Conseil général, les dossiers ne traînent pas mais ils représentent une charge de travail supplémentaire pour l'exécutif. I

EN BREF

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DIMINUÉ LA NUIT

URSY Dès le 15 novembre, l'éclairage public sera coupé la nuit entre minuit et 6 heures du matin à Ursy, conformément à un vote de l'assemblée communale. Cette mesure compte des exceptions: les passages piétons, les carrefours et les tronçons dangereux. Un tout-ménage sera distribué à la population au début du mois de novembre pour l'informer sur le sujet, a annoncé jeudi soir le syndic Philippe Conus au terme de la séance d'information sur l'éventuel remplacement de l'assemblée communale par un Conseil général. TB

UN SIÈGE VACANT AU CONSEIL COMMUNAL

URSY Blaise Hayoz démissionne du Conseil communal d'Ursy au 31 décembre 2012, pour des raisons professionnelles. «Nous devons organiser une élection complémentaire pour le cercle électoral Vuarmarens-Esmonts-Morlens», a expliqué jeudi soir Philippe Conus, le syndic, au terme de la séance d'information sur l'éventuel remplacement de l'assemblée communale par un Conseil général. La date limite de dépôt des listes est fixée au 3 décembre à midi. Le premier tour de l'élection est agendé au 13 janvier. TB

PUBLICITÉ

ASSURANCE MALADIE: CHANGER = ECONOMISER!

Fribourg

	Prime mensuelle 2013	Epargne annuelle
Philos Assurance Maladie SA (Membre du Groupe Mutuel)	279.00	
Visana	349.80	849.60
Helsana	324.60	547.20
Concordia	320.95	503.40
CSS	305.00	312.00

Assurance de base, homme ou femme dès 26 ans, franchise à Fr. 1'500.- sans accident, canton de Fribourg, zone 1 – Source: Office fédéral de la santé publique

Réaliser encore plus d'économies? SanaTel!

Prime mensuelle 2013

Philos Assurance Maladie SA (Membre du Groupe Mutuel)

237.80

Modèle alternatif SanaTel, homme ou femme dès 26 ans, franchise à Fr. 1'500.- sans accident, canton de Fribourg, zone 1



Grand concours.
Gagnez avec SanaTel!

Demandez-nous une offre! www.groupemutuel.ch ou 0800 808 848.

Vos assureurs membres du



Swiss Power Group.